



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Equipements spéciaux en période hivernale : un coup de plus porté à la ruralité ardéchoise !

19 octobre 2021

---

**Au moment où le prix du carburant atteint des niveaux record et alors que l'économie est toujours freinée par la crise sanitaire, l'Etat a choisi, à travers un décret d'application de la loi Montagne, d'ajouter de nouvelles mesures contraignant encore davantage le pouvoir d'achat des Ardéchois.**

Un décret entré en vigueur au 1er novembre oblige désormais les automobilistes ardéchois à investir dans des équipements hivernaux avec des pneus hiver, des chaussettes ou des chaînes sur pas moins de 2 500 km de routes départementales sur les 3 800 que compte le Département de l'Ardèche.

La dimension rurale de l'Ardèche n'a pas été prise en considération. Au-delà des nombreuses incohérences relevées sur les communes situées dans le périmètre de l'arrêté préfectoral du 1er octobre dernier, cette mesure impacte très largement les Ardéchois qui n'ont souvent d'autre choix que d'utiliser leur véhicule pour effectuer leurs déplacements. Ils sont ainsi 88% à prendre la voiture pour aller travailler.

**L'absence de concertation active avec les élus des communes et la mise en œuvre descendante de cette nouvelle réglementation s'oppose à tout pragmatisme.**

Déjà pénalisés par la flambée des prix à la pompe, les Ardéchois vont se trouver doublement affectés. Le coût moyen d'équipement pour 4 pneus neige s'élève à 600 euros, les chaînes et les chaussettes avoisinent les 100 euros. De plus, l'implantation de panneaux d'information routiers spécifiques exigée par le législateur, représente un coût pour le Conseil départemental de l'ordre de 20 000 euros.

Dans un contexte déjà défavorable, c'est un coup de plus porté au budget des Ardéchois. Enfin, en réponse à cette situation tendue, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a pour sa part, voté le maintien de la baisse de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) à hauteur de 20%.

---

**Contact :** Virginie Perrin 06 78 29 22 89 / Corine Fontanarava 06 82 83 25 22  
com@ardeche.fr

